



Ai-je fais de la spéculation immobilière?

Par **henri**, le **30/05/2009** à **04:53**

Bonjour,

J'ai passé une annonce sur pap, j'ai reçu par mails et téléphone des propositions supérieures au prix fixé en les communiquant aux potentiels intéressés, faisant ainsi monter le prix de vente

.

Avais je le droit de le faire ?

Si non, si il y eut un controle à mon insu ,suis je passible d'une amende?
ou de poursuites judiciaires? comment cela se passe ?